

Une politique d'agriculture urbaine 2025 -2030 pour renouer les liens entre la ville et la campagne

Préavis N° 2025 / 19

Lausanne, le 26 juin 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le présent préavis dresse le bilan des actions annoncées dans le préavis N°2018/09 (Politique agricole urbaine) ainsi que les crédits cadres annuels du Services des parcs et domaines (SPADOM). Le bilan est positif, les buts définis ayant été atteints. Les défis restent cependant nombreux et les liens entre la ville et la campagne doivent être renoués. Une nouvelle série de mesures permettant de poursuivre la politique en cours tout en l'adaptant aux enjeux actuels est ainsi proposée pour les axes suivants : le jardinage urbain, les arbres fruitiers, les projets des fermiers et les filières agro-alimentaires locales.

Le présent préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

12. Soigner l'environnement & la biodiversité

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'677'000.- par prélèvement sur le Fonds pour le Développement durable de CHF 1'200'000.- et par l'octroi de subventions cantonales et fédérales pour un montant de CHF 477'000.-, afin de financer des investissements visant à :

- promouvoir le jardinage urbain
- promouvoir la valorisation des arbres fruitiers
- soutenir les projets durables des fermiers
- développer les filières agro-alimentaires locales afin de renforcer les liens entre la production et la restauration

3. Bilan des précédents préavis

Un bilan détaillé des différents préavis qui composent la politique d'agriculture urbaine est présenté en annexe. Il en ressort les éléments saillants suivants :

3.1 Les jardins familiaux, les plantages ou potagers

Les objectifs concernant le jardinage urbain ont été atteints : l'offre a fortement augmenté avec trois fois plus de jardins et pratiquement deux fois plus de bénéficiaires. Le rythme de création de 1 à 2 plantages par an a été dépassé. L'ensemble des plantages est ouvert à toute la population afin de promouvoir la convivialité entre jardinières et jardiniers ainsi que les promeneuses et promeneurs, et les démarches participatives sont mise en place

systématiquement dès le début des projets pour assurer une appropriation par les personnes futures cultivatrices. En outre, certains nouveaux plantages sont désormais gérés par des associations.

L'ensemble des jardins familiaux sont désormais cultivés en bio à l'image des plantages.

3.2. Les arbres fruitiers

A la fin de 2024, le territoire communal comptait 1'410 arbres fruitiers, contre 550 en 2017. En outre, en 2020, un vaste projet de vergers a pris forme à Rovéréaz, avec la plantation de plus de 6'000 arbres sur 18'000 m², et une trentaine d'arbres fruitiers haute tige ont été plantés à proximité du Châtelard.

La Ville met un kit de transformation alimentaire à disposition des organisations locales et des particuliers. Chaque année des récoltes de fruits sont organisées avec l'établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Les arbres fruitiers sont intégrés dans les plans biodiversité et canopée. Les conseils et subventions donnés aux propriétaires privés dans le cadre des aménagements nature de la ville de Lausanne intègrent les fruitiers.

Depuis 2020, les particuliers ont la possibilité de faire presser leurs fruits dans un presseur public situé sur la ferme de Cery.

3.3 Développer des projets durables avec les familles paysannes

La Ville de Lausanne est propriétaire de 10 fermes que 9 familles ménages paysans exploitent. La Blécherette et le Châtelard ont été remis en exploitation. Le Chalet Boverat a été acheté en 2018 avec le fonds d'acquisition de la Commission Immobilière perpétuant ainsi une politique essentielle et ancestrale de maîtrise foncière. En outre, la Ville travaille avec environ 23 exploitants agricoles qui œuvrent sur des parcelles, propriétés lausannoises, sises dans l'ensemble du Canton.

Depuis 2018, environ CHF 2'800'000.- ont déjà été investis dans les domaines agricoles pour assurer leur entretien, effectuer les mises aux normes pour la protection des eaux et développer les projets des fermiers (par ex : local d'accueil, hangars à machine, etc.). Par ailleurs, les travaux sont en cours à Rovéréaz pour un montant de CHF 2'300'000.- de francs.

Depuis 2018, les terrains agricoles cultivés en bio ont triplé pour atteindre plus de 25% des surfaces. Certains fermiers et locataires de parcelles ont renoncé à l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse. Ainsi, 56% des surfaces agricoles sont aujourd'hui cultivées sans produits phytos de synthèse (yc en bio). Comme prévu en 2018, toutes les surfaces exploitées en direct par la Ville, soit les 5 domaines viticoles et l'exploitation de Sauvabelin (les moutons qui pâturent dans les espaces verts à Lausanne et les animaux de Sauvabelin), sont cultivées en bio.

Trois fermiers sur un total de huit sont en bio et l'alpage des Amburnex est exploité sans produits phytosanitaires de synthèse. Six fermiers sur huit pratiquent les circuits courts.

Les deux espaces agricoles situés aux portes de la ville (Rovéréaz et la Blécherette/Chatelard) sont devenus des fermes urbaines bios tournées vers la ville et non plus des fermes conventionnelles tournées vers les circuits longs et la grande distribution.

3.4 Soutenir l'économie locale, l'émergence de filières et offrir des lieux de vente en ville

La Ville a soutenu 3 projets dans le cadre de l'appel à projets « Plus de bio pour Lausanne » et a soutenu les initiatives d'Agriculture Contractuelle de Proximité durant la période du COVID, tout comme la mise en place d'un nouveau marché au Parc de Milan durant le Covid. Le magasin éphémère, le Local, a permis à 25 acteurs locaux de faire connaître et vendre leurs produits au centre-ville, sans frais de location.

3.5 Sensibiliser, informer la population et développer un réseau en Suisse et à l'étranger

Une quinzaine d'événements ont été organisés en ville pour faire connaître le patrimoine agricole lausannois et débattre de l'agriculture. Cinq rencontres ont été organisées sur le thème du jardinage urbain. En plus du traditionnel marché Pro Specie Rara en automne, au

Signal de Sauvabelin, un marché aux plantons a été mis en place au printemps, au centre-ville.

4. Objectifs et mesures pour 2025 -2030

Jardinage urbain

Pour la suite du développement du jardinage urbain, le défi consiste à trouver de nouvelles surfaces pour développer l'offre, à consolider les connaissances et à faire vivre le réseau des jardinières et jardiniers de Lausanne.

L'objectif pour 2030 est de poursuivre la politique engagée pour offrir une possibilité de jardiner au pied de chaque immeuble. Pour ce faire, les mesures décrites dans le tableau ci-dessous devraient permettre de trouver des surfaces pour aménager des potagers et renforcer les compétences des personnes qui les cultivent.

Objectif	Mesure	MONTANT / Financement
Soutenir la création de huit potagers chez des propriétaires privés destinés aux locataires	Contribuer à la création de potagers « privés ». Informations, conseils et soutien financier auprès des gérances et des propriétaires.	CHF 80'000.-
Renforcer les compétences en « jardinage écologique »	Former des personnes-relais dans les plantages, former des membres de comités des plantages associatifs. Une offre sera également développée à l'établissement horticole du SPADOM.	CHF 10'000.-
Faciliter les pratiques de jardinage	Mettre à disposition des ressources mutualisées (grainothèque, outils partagés, tunnels pour plantons).	CHF 15'000.-
Etudier la création de 12'000m ² de jardins familiaux	Etudier la faisabilité de création d'un nouveau jardin familial sur le site affecté à cet usage au Mont-sur-Lausanne, sur une parcelle Ville.	Etude en interne
Création de 30 jardins de poches supplémentaires	Poursuivre les mesures actuelles.	Financement de la réalisation par crédits cadres
Création de 10 potagers pédagogiques supplémentaires	Poursuivre les mesures actuelles.	Financement de la réalisation par crédits cadres
TOTAL JARDINAGE URBAIN		CHF 105'000.-

Une attention particulière sera apportée pour adapter l'offre en jardinage aux exigences légales, notamment en lien avec la dioxine. Afin de faire davantage connaître ces projets, des « balades urbaines » des jardins seront organisées afin d'en renforcer l'appropriation par la population.

Arbres fruitiers en ville

La ville verger est en passe de se réaliser. Les arbres fruitiers encore jeunes vont entrer en production durant ces prochaines années. La palette des arbres et arbustes dont les fruits sont comestibles est très large et mérite d'être davantage utilisée. Elle crée des paysages comestibles. Le savoir-faire développé avec les plantages associatifs pourra être transposé aux vergers.

Le tableau suivant indique les objectifs et mesures concernant les vergers :

Objectif	Mesure	MONTANT / Financement
Mise en place de trois vergers confiés à des associations	Conception et démarche participative pour la création de trois vergers associatifs.	CHF 5'000.-
Mise en valeur et développement des vergers publics de la ville	Organisation des récoltes participatives dans les vergers.	CHF 5'000.-
Déplacement du pressoir public au chalet à gobet	Aménagement pérenne d'un local pour respecter les normes d'hygiène (le local actuel est prêté de manière temporaire par l'hôpital de Cery).	CHF 100'000.-
TOTAL FRUITIERS		CHF 110'000.-

Une attention particulière sera apportée à l'analyse de la capacité des partenaires à mener à bien les projets de jardinage urbain et de verger en partenariat avec la Ville tant au niveau des compétences que des ressources financières et humaines. Ce mode de faire a été appliqué avec succès dans les projets actuels de jardinage urbain et de vergers assurant ainsi l'appropriation par la société civile et par la même leur pérennité.

Projets durables chez les fermiers et les exploitations lausannoises

Le délai pour le passage au bio des domaines de la Ville est fixé à 2038. Il est donc important de poursuivre le soutien aux fermiers dans les démarches d'adaptation des modes de production, car il s'agit pour certains d'entre eux de changements majeurs. Ce soutien sera élargi aux 5 exploitations agricoles non bio situées sur le territoire lausannois et qui sont locataires de parcelles.

L'impact climatique de l'agriculture restera un sujet de débats dans les années à venir. Il est proposé de mettre en place une démarche pragmatique et scientifique afin de mieux connaître les situations spécifiques à chaque domaine et de trouver avec les fermiers des mesures adaptées à chaque situation.

Enfin, les liens entre les lausannois et leur patrimoine agricole méritent d'être renforcés, afin de combler le fossé ville-campagne qui semble s'être creusé ces dernières années.

Deux projets reliant ville et campagne seront développés : la création d'une nouvelle ferme et la création d'un nouveau site pour accueillir les classes. Ces bâtiments étant en mauvais état, il est proposé de réaliser des travaux de réfection afin de permettre dans un deuxième temps de procéder à une transformation.

Les mesures suivantes ont fait l'objet d'une consultation des fermiers, et sont ainsi proposées :

Objectif	Mesure	MONTANT / Financement
Facilitation du passage au bio des domaines (fermiers et locataires lausannois)	Contribution à l'achat de machines mutualisées pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires ou faciliter le travail en bio.	CHF 20'000.-
Création d'une nouvelle ferme pédagogique	Travaux de rénovation de la charpente et de la couverture de l'annexe de la ferme de la Blécherette.	CHF 300'000
Création d'un nouveau domaine pour permaculture / bio	Appel à projets Ferme des Carottes (ferme des Crottes). Réfection de la toiture du bâtiment.	CHF 157'000
Alpage durable (eau et biodiversité) – Amburnex	Création d'une réserve d'eau (600 m ³) et mise à jour des canalisations. Rénovation / sécurisation d'un à deux étangs tout en appliquant des objectifs agroécologiques.	CHF 653'000.-
Production bas carbone (fertilité des sols, agroforesterie) dans les domaines agricoles	Soutien des analyses agro impact chez les fermiers (bilan carbone) et financement des mesures d'amélioration (ex-agroforesterie).	CHF 100'000.-
Des fermes ouvertes pour un dialogue ville-campagne	Présentation à la population par chaque fermier, lors de visites ou événements, de ses actions en termes de biodiversité, de climat et de production durable (manifestations, visites de ferme, école à la ferme, Fêtes des récoltes, les 48h de l'agriculture urbaine).	CHF 20'000.-
TOTAL		
des projets durables chez les fermiers		CHF 1'250'000.-

Le projet des Amburnex fait l'objet de subventions cantonale et fédérale estimées à CHF 477'000.-. Le dossier d'avant-projet a fait l'objet d'une expertise fédérale qui a rendu un préavis positif du canton et de la confédération en date du 8 janvier 2021.

Filières locales pour renforcer le lien ville campagne

La vente directe continuera à être renforcée grâce aux travaux en cours ou prévus à Rovéréaz et au Chatelard. En complément, il s'agira, pour la période 2025-2030, de soutenir le développement d'une solution destinée à la restauration collective et aux établissements publics, notamment ceux dont la Ville est propriétaire. Pour ce faire, il sera nécessaire de tenir compte des intérêts de chaque maillon de la chaîne : producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs. Trois axes de développements ont été identifiés avec les différents partenaires professionnels pour assurer un lien entre la production agricole dans la couronne lausannoise et le programme de restauration collective durable :

- étudier la faisabilité d'utiliser le site des anciennes écuries du Chalet-à-Gobet pour la transformation ou la distribution de produits locaux bio ;

- étudier la faisabilité du développement du catalogue des fournisseurs existants ou créer une nouvelle coopérative ;
- tester des modalités de contractualisation des achats incitant les producteurs et les intermédiaires des filières à proposer des produits adaptés aux besoins de la restauration collective.

Par ailleurs, le soutien à des modèles de production innovant sera poursuivi.

Pour ces projets, des collaborations avec des entreprises privées sont à développer. L'offre sera aussi mise à disposition des établissements publics. Une mise en lien avec les établissements publics dont la ville est propriétaire sera privilégiée.

Le tableau suivant indique les mesures prévues :

Objectif	Mesure	MONTANT / financement
Faire du Chalet-à-Gobet un centre de transformation et de distribution des produits locaux pour la vente en circuit court, notamment pour le plan RCD des établissements publics	Etude, recherche de partenaires, plans, recherche de subvention.	CHF 100'000.-
Créer un nouveau point de vente de produits locaux	Financement des travaux et appel à projets pour valoriser l'ancienne laiterie de la Vuillette.	CHF 50'000.-
Renforcer l'approvisionnement en bio local du plan RCD	Etude de faisabilité d'approvisionnement en bio local du plan RCD notamment, pour des produits spécifiques tels que lait, farine, légumes et fruits.	CHF 20'000.-
Poursuivre le soutien à des modèles de production innovant	Mise à disposition du local pop-up. Soutien ponctuel et conseil à l'émergence de nouvelles entreprises (par ex : culture de champignons, etc.).	CHF 42'000.-
TOTAL Filières		CHF 212'000.-

5. Impact sur le développement durable

Ce préavis a un impact positif sur le développement durable. Il permet de contribuer à l'atteinte de deux objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 adoptés en 2015 par les 193 membres de l'Organisation des Nations unies (ONU), dont la Suisse, et qui doivent être atteints par tous les États membres de l'ONU d'ici à 2030.

- objectif 2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
- objectif 12 : établir des modes de consommation et de production durables.

Il contribuera également à la poursuite de la mise en œuvre du plan restauration collective durable (RCD) et de la Charte d'alimentation durable des villes suisse que Lausanne a signée en octobre 2024.

6. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

7. Aspects financiers

Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Dépenses d'investissements	10	909	456	207	50	45	1677
Recettes d'investissements (Subventions)	0	-477	0	0	0	0	-477
Total net	10	432	456	207	50	45	1200

Le montant du crédit d'investissement est totalement financé par des prélèvements du fonds communal pour le développement durable (FDD) effectués au rythme des amortissements (cf. tableau financier ci-dessous) :

Incidences sur le budget de fonctionnement

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0	0	0	0	0	0	0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêts	0	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	69,0
Amortissements	0	116,1	116,1	116,1	116,1	116,1	580,5
Total charges suppl.	0	129,9	129,9	129,9	129,9	129,9	649,5
Diminution de charges	0	0	0	0	0	0	0
Revenus	0	-116,1	-116,1	-116,1	-116,1	-116,1	-580,5
Total net	0	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	69

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 1.5%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 13'800.- par année, à compter de l'année 2026.

Les investissements sont amortis sur des durées qui varient en fonction des catégories concernées. En fonction des différentes durées d'amortissement, les charges annuelles d'amortissement s'élèvent à CHF 116'100.- et seront comptabilisées à partir de l'année 2026.

Les mesures de jardinage urbain et de vergers sont des mesures d'aide à l'investissement pour la création de jardins ou de vergers. Lors de l'analyse des projets, une attention particulière sera apportée à la capacité des partenaires à assurer l'entretien des jardins / fruitiers car celui-ci ne sera pas soutenu.

Les coûts d'entretien du pressoir sont intégrés dans le budget de fonctionnement du SPADOM et ne devraient pas changer à la suite du changement de site (hôpital de Cery au Chalet à Gobet).

Les mesures de soutien aux fermiers (analyse agro impact, achat de machine, événements) sont des contributions conditionnées à une participation des fermiers et sont à considérer comme des aides au lancement. Le fonctionnement et l'entretien seront à la charge des fermiers.

Les mesures consistant dans des travaux sont de la réfection lourde n'ayant pas d'incidence sur le budget de fonctionnement. Dans le cas des Amburnex, le contrat de bail à ferme prévoit que l'entretien sera à la charge du fermier.

Les mesures de soutien aux filières locales sont des aides au lancement de projet. Afin d'assurer la pérennité des projets soutenus, la capacité à assurer le fonctionnement par les partenaires sera crucial car le celui-ci ne fera pas l'objet de soutiens.

La gestion de projet sera assurée par les collaborateurs actuels du SPADOM. L'ensemble des mesures proposées n'ont donc pas d'incidence sur le budget de fonctionnement.

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2025 / 19 de la Municipalité, du 26 juin 2025 ;

oui le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide de :

1. adopter la politique d'agriculture urbaine 2025-2030 de la Ville de Lausanne ;
2. allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 1'677'000.- pour financer la réalisation de mesures en faveur de l'agriculture urbaine telles que décrits dans le présent préavis ;
3. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 2 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 31.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique n° 31.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. accepter le prélèvement sur le Fonds du développement durable pour un montant de CHF 1'200'000.- et de porter ce prélèvement en financement de l'amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
6. porter en financement de l'amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexe : Bilan

Bilan détaillé de la politique d'agriculture urbaine

1. Bilan des actions dans le domaine du jardinage urbain

Le préavis d'agriculture urbaine de 2018 a fixé trois objectifs :

- augmenter les surfaces mises à disposition ;
- améliorer l'intégration paysagère et sociale dans le cadre des nouveaux projets de jardins ;
- améliorer la biodiversité, la qualité du sol, la gestion de l'eau et la revalorisation des déchets verts dans les jardins familiaux, les potagers et les plantages.

Le bilan est très positif et résumé dans le tableau suivant :

BILAN	Etat en 2018			Etat en 2024		
	Catégorie	Nombre de jardin	m2	Bénéficiaires	Nombre de jardin	m2
Jardins familiaux	10	107'000	550	10	107'000	550
Plantages « Ville »	14	16'000	380	17	18'250	460
Plantages associatifs	3	270	60	10	8'400	290
Potagers pédagogiques	18	830	360	51	1100	1'020
Jardins de poches	4 (pilotes)	160	50	60	800	400
Potagers privés facilités par SPADOM	2	1'230	20	4	1'360	70
Totaux	51	125'490	1'420	152	136'910	2'790

La surface a augmenté de 11'420 m².

Le nombre de jardins a triplé et le nombre de bénéficiaires doublé dépassant ainsi l'objectif fixé de créer 1 à 2 plantages par an.

La participation de la population s'est renforcée et 100% des surfaces potagères sont cultivées en bio.

1.1 Augmentation de l'offre des surfaces cultivables en Ville de Lausanne

Les jardins familiaux de type associatif

Loués à des membres de l'Association lausannoise des jardins familiaux, elle-même membre de la Fédération suisse des jardins familiaux ainsi que de l'Association romande des jardins familiaux, ils obéissent à des règles et des statuts bien précis. Les parcelles cultivées sont de taille assez importante (env. 200 m²) et sont souvent équipées (cabanons, maisonnettes, etc.). Le nombre de jardins et leur surface totale d'environ 10.7 ha, sont restés identiques depuis 2018. Un site a été identifié au Mont-sur-Lausanne pour créer de nouveaux jardins familiaux.

Les plantages (« Ville » et associatifs)

Dans le concept initial, la Ville aménage des plantages dans le périmètre de la ville de Lausanne et loue les parcelles à des personnes habitant dans un rayon de 5 minutes à pied. Les parcelles sont généralement de taille plus modeste (de 6 à 36 m²) et aménagées de manière simple, sans maisonnettes. 10 nouveaux plantages ont été créés depuis 2018.

Depuis 2020, une association est créée pour chaque nouveau plantage afin de renforcer la participation et l'appropriation par les habitants. Ainsi, sur les 27 plantages existants, 10 sont gérés de manière associative. Un plantage privé est géré de manière associative (Le Patio).

Des offres complémentaires

Les surfaces disponibles pour créer de nouveaux plantages sont devenues très rares. Afin de continuer à répondre aux demandes de la population, l'offre s'est diversifiée avec trois types de jardins :

- 56 jardins de poche ont été créés sous la forme de permis de végétaliser ;
- 33 projets de potagers pédagogiques ont été créés dans des Ecoles primaires / APEMS/ Crèches ;
- 2 potagers ont été facilités chez les privés (projet du plantage associatif du Patio réalisé en partie sur une parcelle privée, projet de bacs potagers facilités dans un immeuble appartenant à Mobimo). En effet, l'unité agriculture du SPADOM délivre conseils et soutiens techniques auprès des gérances, des propriétaires, des locataires et des bénéficiaires de droits de superficie pour promouvoir la réalisation de plantages chez des privés.

1.2 Amélioration de l'intégration paysagère et sociale dans le cadre des nouveaux projets de jardins

Les plantages sont réalisés dans des itinéraires ou des promenades, comme par exemple au chemin du Cerisier et au chemin du Levant, tandis que des arbres fruitiers sont plantés dans les espaces publics comme au chemin des Vignes-d'Argent. L'ensemble des projets de plantages et de plantages associatifs est ouvert à tout-e-s ; les tables de pique-nique, notamment, sont en usage commun, ceci afin de promouvoir la convivialité au sein des espaces cultivés entre jardiniers et promeneurs. Les habitantes et habitants sont désormais intégrés dès les premières étapes des projets de potagers, voire en sont à l'origine. Les plantages sont ainsi davantage ancrés dans les quartiers. Les [potagers](#) sont également visibles sur le guichet cartographique de la Ville de Lausanne (cf. carte en annexe 1).

1.3 Amélioration de la biodiversité, de la qualité du sol, de la gestion de l'eau et de la revalorisation des déchets verts dans les jardins familiaux, potagers et plantages

Une charte des plantages a été créée en 2012 et mise à jour en 2021. Aujourd'hui, toutes les formalisations qui lient la Ville et celles et ceux qui cultivent la terre lausannoise (convention, chartes, prêts à usage, etc.) mentionnent l'obligation de jardiner de manière écologique.

Une quinzaine de jardiniers du SPADOM sont formés au jardinage biologique en vue de la tenue d'ateliers de jardinage bio dans les plantages. Des formations « jardins de poche » sont également proposées aux personnes qui débutent. Les thématiques abordées concernent notamment la gestion du sol, de l'eau, ainsi que la gestion des déchets verts. Au total, environ 40 personnes sont formées chaque année.

Ce mode de faire a su convaincre et, aujourd'hui, l'ensemble des jardins familiaux sont également cultivés en bio.

2. Bilan dans le domaine des arbres fruitiers et vergers

Dans le Rapport-préavis N°2017/18 – Réponse au postulat Felli « Une ville à croquer – des arbres fruitiers sur le domaine public », trois mesures étaient prévues :

- augmenter le nombre des arbres fruitiers ;
- améliorer la valorisation des fruits ;
- apporter des conseils et offrir des subventions.

2.1 Augmentation du nombre des arbres fruitiers

En 2018, on recensait 580 arbres fruitiers sur le territoire communal. L'objectif était de planter 30 arbres fruitiers par an. A la fin de 2024, le territoire communal comptait 1'410 arbres fruitiers. Cette nette augmentation par rapport à 2018 est due au fait que les fruitiers sont systématiquement intégrés dans les plantations au sein des espaces verts, que les

vergers publics existants sont développés afin de favoriser la cueillette par les habitants et que les plantages sont systématiquement complétés par la plantation d'un ou plusieurs arbres fruitiers.

Le verger de Montblesson, premier verger participatif a été mis en place en 2022 notamment grâce au budget participatif. Les arbres ont été plantés, sont entretenus et leurs fruits récoltés par une association.

En outre, en 2020, un vaste projet de vergers basses tiges a pris forme à Rovéréaz, avec la plantation de plus de 6'000 arbres sur 18'000 m². Par ailleurs, le verger d'arbres hautes tiges, à proximité de la ferme du Chatelard, a été renouvelé avec la plantation de 33 arbres.

Les arbres fruitiers disponibles pour le glanage font l'objet d'une carte disponible sur la guichet cartographique (annexe 2).

2.2 Valorisation des fruits et convivialité

La Ville a mis en place un kit de transformation alimentaire composé d'une riche palette d'ustensiles de haute qualité, allant du séchoir à la passoire en passant par les stérilisateurs, les extracteurs de jus et un magnifique set de couteaux. Ce kit, à disposition des organisations locales et des particuliers, permet de nombreuses collaborations avec des associations et des collectifs. Il peut être loué via le site La Manivelle. C'est un succès car il est utilisé toutes les semaines soit environ 50 fois par an.

Depuis 2020, la Ville offre aux particuliers la possibilité de faire presser leurs propres fruits (pommes, poires et coings) « à façon » à partir de 20 kg dans un pressoir public en fonction dans la Ferme de Cery ; un projet conduit en collaboration avec la Coopérative L'autre temps. Ainsi, 8'000 kg de fruits sont pressés chaque année pour environ 80 clients.

L'association lausannoise Cultive-toi, qui lutte contre le gaspillage alimentaire notamment en valorisant les fruits et les légumes, profite chaque année du pressoir et utilise le kit de transformation. Notons encore que des récoltes de fruits sont organisées chaque année avec l'EVAM dans les vergers de la ville et que le jus est utilisé lors de différentes manifestations publiques.

2.3 Guides, conseils et subventions

Les arbres fruitiers sont intégrés dans les plans biodiversité et canopée. Les conseils et subventions donnés aux propriétaires privés dans le cadre des aménagements nature de la Ville de Lausanne intègrent les fruitiers.

3. Bilan du volet agricole, des filières et de la sensibilisation du Rapport-Préavis n° 2018/09 – Politique agricole urbaine

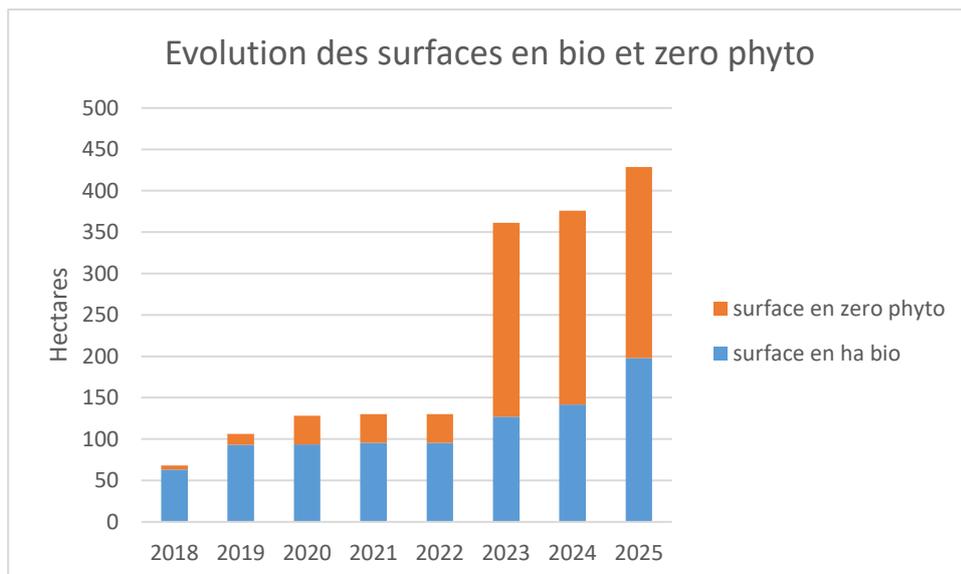
3.1 Développer des projets durables avec les fermiers et agriculteurs

L'objectif phare était de soutenir les agriculteurs pour une transition vers l'agriculture biologique en 2038.

En 2018, un seul domaine loué était bio. Aujourd'hui, grâce à la conversion en bio du fermier du Chalet de la Ville, trois fermiers sur un total de huit sont en bio, et l'alpage des Amburnex est exploité sans produits phytosanitaires de synthèse. La famille Hunziker, la famille Demont et la famille Johner exploitent également des parcelles sans produit phytosanitaires.

En 2018, l'objectif fixé était de cultiver en bio les quatre domaines gérés par la Ville, qui ne l'était pas encore (Sauvabelin et les trois domaines viticoles de Lavaux). Cet objectif a été atteint.

En 2025, la surface en bio aura triplé pour atteindre plus de 25% des surfaces tandis qu'au total près de 56% des surfaces sont cultivées sans produits phytosanitaires de synthèse (yc bio). Le graphique suivant montre la progression des surfaces en bio et sans phyto :



Les mesures prévues dans le préavis pour soutenir les fermiers ont été concrétisées sur le terrain et ont porté leurs fruits : cofinancement de conseils pour des projets durables, contribution à l'achat de machines mutualisables.

Les baux agricoles ont été adaptés pour intégrer les objectifs de la politique d'agriculture urbaine.

Les investissements prévus dans le préavis agriculture urbaine et les crédits cadres du SPADOM ont été réalisés : un local d'accueil a été créé à l'alpage des Amburnex, un hangar à machines construit à la Villaire (Blécherette) et le hangar des Cases a été transformé. L'achat du Chalet Boverat en 2018 avec le fond d'acquisition de la Commission Immobilière a permis de répondre au besoin de hangar de la ferme des Saugealles. Différents travaux ont été réalisés dans les domaines pour être aux normes en ce qui concerne la protection des eaux (aires de sorties, fosses à lisier, stockage du carburant). Les travaux de transformation du rural à Rovéréaz ont démarré.

Au total, un montant de CHF 2.8 Mio a déjà été investi par la Ville dans les domaines depuis 2018. Par ailleurs, les travaux sont en cours à Rovéréaz pour un montant de CHF 2.3 Mio.

Ces investissements ont permis de répondre aux besoins des fermiers et ont amélioré les conditions de travail. En parallèle, l'offre de produits en circuit court s'est développée :

- local d'accueil aux Amburnex ;
- self-service aux Cases ;
- vente de lait cru au Chalet-de-la-Ville ;
- vente directe à Rovéréaz ;
- vente de paniers au Chatelard ;
- lait équitable et lait de Gruyère aux Saugealles en lieu et place de la vente directe.

Six fermiers sur huit pratiquent ainsi aujourd'hui les circuits courts.

3.2 Développer des parcs d'agglomération et en faire des espaces productifs

Les deux espaces agricoles situés aux portes de la ville, (Rovéréaz et la Blécherette/Chatelard) sont devenus des fermes urbaines tournées vers la ville et non plus des fermes conventionnelles tournées vers les circuits longs et la grande distribution.

La ferme de Rovéréaz est un bel exemple de ferme urbaine : elle est à la fois un espace de production agricole et un espace récréatif où la population peut se promener. C'est une vitrine de l'agriculture urbaine lausannoise. Plusieurs travaux ont été entrepris pour assurer

l'exploitation des bâtiments. La renaturation du Riolet est en cours. Des transformations du rural principal sont réalisées ensuite du Préavis N° 2023/62.

A la Blécherette/Chatelard, une planification directrice a été mise en place en collaboration avec les communes voisines du Schéma Directeur du Nord Lausannois. Celle-ci a servi de base pour lancer un appel à projets pour les fermes de la Blécherette et du Chatelard. Un nouveau fermier et un maraicher se sont ainsi installés en 2023 en agriculture biologique avec une orientation vers les circuits courts.

3.3 Soutenir l'émergence de filières

La Ville a soutenu 3 projets dans le cadre de l'appel à projets « Plus de bio pour Lausanne » (2 épiceries participatives et une pizzeria) et a soutenu les initiatives d'Agriculture Contractuelle de Proximité durant la période du COVID. Le magasin éphémère, le Local pop-up, permet à divers producteurs de vendre leurs produits. 24 entreprises en 3 ans ont pu bénéficier du pop-up, sans frais de location, et l'ensemble des créneaux sont réservés pour 2025.

Pour les filières, le réseau de vente directe étant bien développé, il s'agit désormais de soutenir le développement d'une offre adaptée à la restauration. Différentes rencontres ont déjà été organisées avec les fournisseurs de la Restauration Collective Durable (RCD II) ou encore avec Bio Vaud.

3.4 Sensibiliser, informer la population et développer un réseau en Suisse et à l'étranger

Une quinzaine de nouveaux événements ont été organisés en ville :

- un atelier et une expo sur les domaines agricoles et sur les filières locales lors du Comptoir suisse en septembre 2018 ;
- une exposition et un débat au Forum de l'Hôtel de Ville sur le lait en novembre 2018 ;
- des stands ont été organisés sur différents marchés pour faire connaître les produits issus du patrimoine de la ville ;
- cinq ateliers « Lausanne ville comestible » ont été organisés avec les acteurs de la société civile impliqués dans le jardinage à Lausanne en 2019, 2023 et 2024 autour de la thématique du jardinage ;
- en plus du traditionnel marché d'automne avec Pro Specie Rara, un marché aux plantons est proposé chaque année depuis 2021.

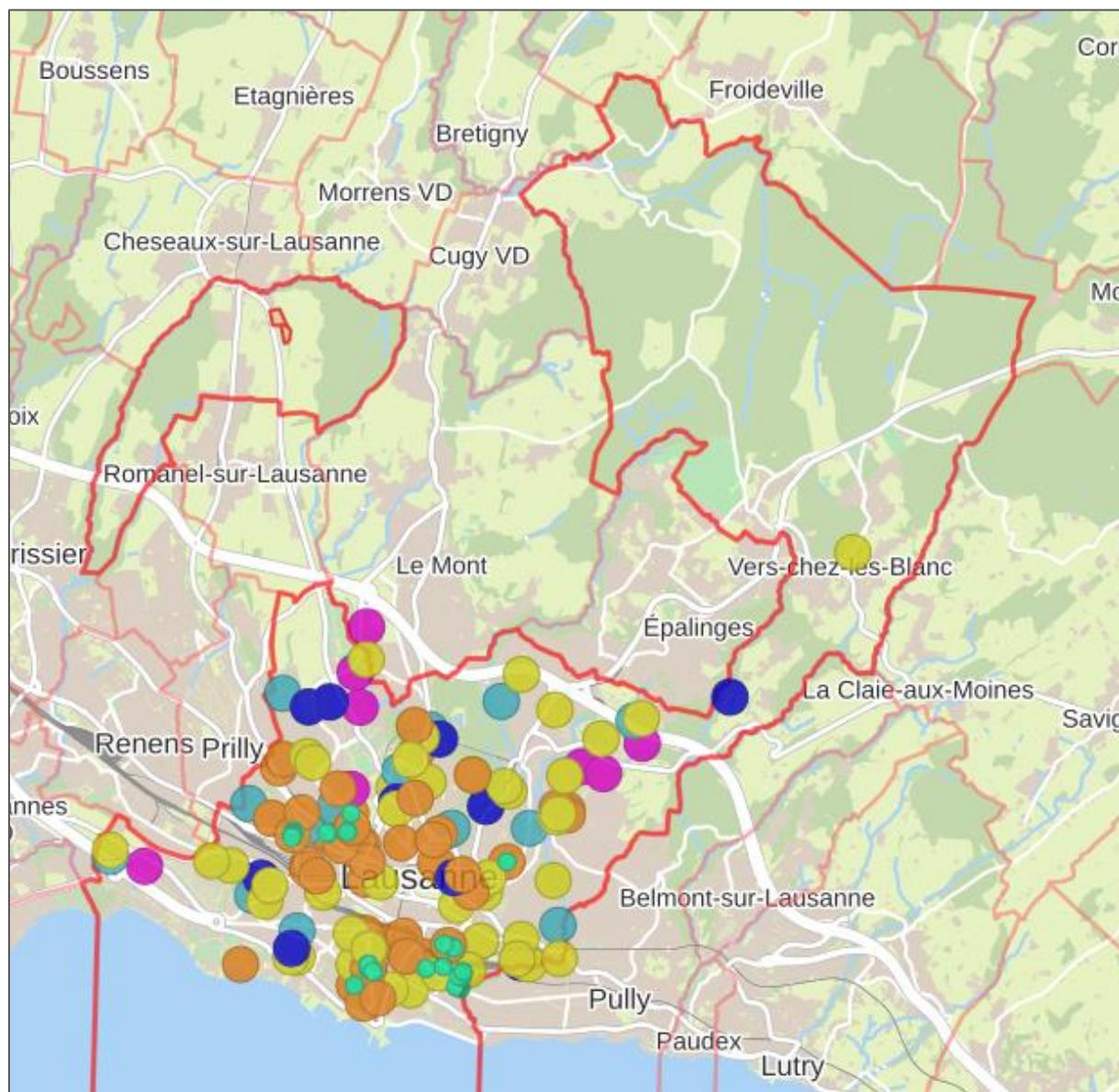
Lausanne est membre du groupe de travail suisse Alimentation durable (UVS), du Réseau Délice, ainsi que du Pacte de Milan depuis 2020 ; elle participe régulièrement à des échanges avec les autres villes sur l'agriculture urbaine et l'alimentation durable. Les liens avec la recherche se poursuivent : collaborations régulières avec l'UNIL, l'école d'été d'agriculture urbaine avec AGRIDEA et l'université de Montréal, collaboration avec l'université de Berne et avec le réseau Agroecology Works !

Annexe 1 : carte des potagers

Annexe 2 : carte des arbres fruitiers

Annexe 1 : Cartographie des jardins urbains

La [cartographie des jardins urbains](#) est disponible au public sur le guichet cartographique de la ville de Lausanne, avec les catégories indiquées dans la légende ci-dessous. Elle inclut les jardins potagers et les jardins destinés à cultiver la biodiversité.



Légende :

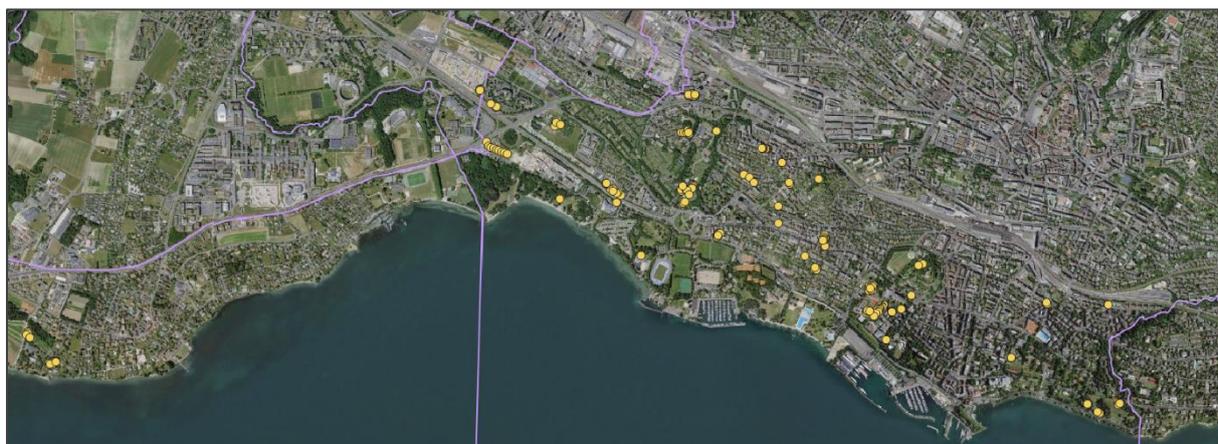
- Jardins de poche
- Jardins familiaux
- Plantages
- Plantages participatifs
- Potagers pédagogiques

Annexe 2 : Cartographie des arbres fruitiers

fruitiers

Les cartes ci-dessous ont été créées pour montrer les arbres fruitiers. A terme, une sous-couche sera créée dans le guichet cartographique.

Secteur Sud



Secteur Est



Secteur Ouest



Autres

